



**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à 18 heures  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

**ETAIENT PRESENTS**

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Sandrine GOURDIEN Stéphane ARGOULON, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Sylvanie BOUCHET, André D'ACUNTO, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Pascal MONJAL, Jean-Claude CHAUVEAU, Pierre LAMBERT

Secrétaire de séance : Pierre LAMBERT

**ABSENTS EXCUSES**

Mariette SOUCHET a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY  
Patrice ROULLEAU a donné pouvoir à Pascal MONJAL  
Virginie GRIVAULT a donné pouvoir à Gilles DURAND  
Christian CAILLEAU a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN  
Cyril RIPPOL  
Maryline LANDRÉ

**EXCUSEE**

---

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	22
. Nombre de pouvoirs :	3
. Nombre de votants :	25

Date d'affichage de la présente délibération :

La nomination de Pierre LAMBERT comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

**N° 2019 – V – 1 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif 2018, sur présentation du budget primitif 2018, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		921 036,22		1 875 863,56		2 796 899,78
Opérations de l'exercice	4 723 151,01	5 459 407,17	2 121 362,78	1 095 058,15	6 844 513,79	6 554 465,32
<b>TOTAUX</b>	<b>4 723 151,01</b>	<b>6 380 443,39</b>	<b>2 121 362,78</b>	<b>2 970 921,71</b>	<b>6 844 513,79</b>	<b>9 351 365,10</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 657 292,38</b>		<b>849 558,93</b>		<b>2 506 851,31</b>
Restes à réaliser		-	2 948 037,22	1 028 263,13	2 948 037,22	1 028 263,13
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 657 292,38</b>	<b>2 948 037,22</b>	<b>1 877 822,06</b>	<b>2 948 037,22</b>	<b>3 535 114,44</b>
<b>RESULTATS</b>		<b>1 657 292,38</b>		<b>- 1 070 215,16</b>		<b>587 077,22</b>

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2018 est conforme au compte de gestion 2018,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir présenté le compte administratif et confie la présidence de l'assemblée à M. DURAND Gilles

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2018.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2019 – V – 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant :

- l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 657 292,38 € pour l'exercice 2018,
- le besoin de financement 2018 de la section d'investissement s'élevant à 1 070 215,16 €

L'affectation du résultat (1 657 292,38 €) pourrait être la suivante :

- pour partie, soit 1 070 215,16 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2018 "excédent de fonctionnement capitalisé").
- pour solde, soit 587 077,22 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2019 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2018.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2019 – V – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2019 de la commune, joint en annexe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Par 20 voix pour et 5 abstentions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Jean-Claude CHAUVEAU), **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2019 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 702 777,22 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Par 20 voix pour et 5 oppositions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Jean-Claude CHAUVEAU), **VOTE** la section d'**investissement** du Budget Primitif 2019 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 4 344 189,00 €.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**Le Budget primitif global 2019 de la commune s'élève à 10 046 966,22 €.**

#### **SOMMAIRE :**

**N° 2019 – V – 1 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**N° 2019 – V – 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

**N° 2019 – V – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

La séance est levée à 18H45.

Pierre LAMBERT  
Secrétaire de séance



Marc BONNIN  
Maire de Montreuil-Bellay